

## Annexe 2 - Note explicative

### Abattages phytosanitaires

Bruxelles Environnement (BE), en tant que gestionnaire de parcs, est tenu de maintenir son patrimoine arboré dans un bon état sanitaire afin de notamment lui permettre de faire face aux aléas de l'environnement (p. ex. stabilité au vent, résistance aux maladies et aux ravageurs, résistance à la sécheresse) et éviter qu'il ne devienne dangereux pour autrui. BE dispose pour ce faire d'un service de gestion du patrimoine arboré et recourt à de la sous-traitance spécialisée.

Pour le site de la Promenade du Chemin de Fer sis sur le territoire des communes d'Auderghem, de Woluwe-St-Lambert et de Woluwe-St-Pierre, BE a fait réaliser en mars 2021 une étude phytosanitaire complète des arbres, soit un inventaire et un examen visuel de 1514 arbres.

Parmi les 1514 arbres inventoriés, au moins 35 taxons différents ont été identifiés. Les principales essences d'arbres présentes sur le site de la Promenade du Chemin de Fer sont le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

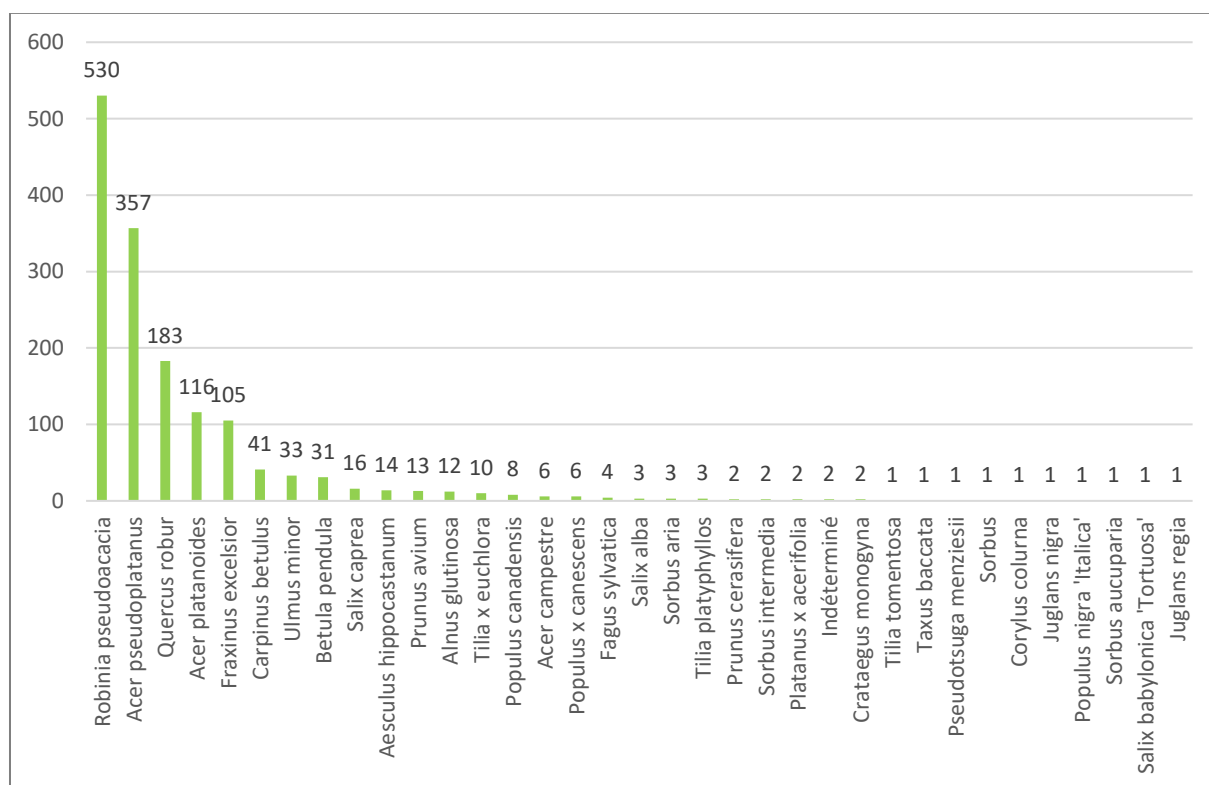


Figure 1 : Répartition des arbres inventoriés sur le Promenade du Chemin de Fer

La présente demande de permis d'urbanisme s'appuie sur les recommandations de cette étude réalisée par la société Eurosense Belfotop bvba, et porte sur 232 arbres.

Les arbres soumis à l'abattage (232) sont localisés sur les cartes des annexes 3 et 4. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau synoptique de l'annexe 5. Ils sont décrits

individuellement dans les fiches de diagnostic de l'annexe 6. Ces fiches sont déclinées en paragraphes suivants :

- Identification et environnement
- Examen sanitaire visuel
- Evaluation sanitaire et de sécurité
- Reportage photographique et localisation

Essence	Nombre	%
<b>Abattage;</b>	<b>230</b>	<b>99,1%</b>
<i>Robinia pseudoacacia</i>	126	54,3%
<i>Acer pseudoplatanus</i>	31	13,4%
<i>Acer platanoides</i>	13	5,6%
<i>Fraxinus excelsior</i>	11	4,7%
<i>Ulmus minor</i>	11	4,7%
<i>Alnus glutinosa</i>	10	4,3%
<i>Salix caprea</i>	4	1,7%
<i>Quercus robur</i>	4	1,7%
<i>Betula pendula</i>	4	1,7%
<i>Aesculus hippocastanum</i>	3	1,3%
<i>Populus canadensis</i>	3	1,3%
Indéterminé	2	0,9%
<i>Salix alba</i>	2	0,9%
<i>Sorbus aucuparia</i>	1	0,4%
<i>Populus nigra 'Italica'</i>	1	0,4%
<i>Sorbus intermedia</i>	1	0,4%
<i>Prunus cerasifera</i>	1	0,4%
<i>Carpinus betulus</i>	1	0,4%
<i>Fagus sylvatica</i>	1	0,4%
<b>Sécurisation par réduction;</b>	<b>2</b>	<b>0,9%</b>
<i>Robinia pseudoacacia</i>	1	0,4%
<i>Fraxinus excelsior</i>	1	0,4%
<b>Total général</b>	<b>232</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 1 : Ventilation par essence des 232 arbres à abattre

## Condition sanitaire des arbres

Lors de l'inventaire des 1514 arbres réalisé par la société Eurosense Belfotop bvba, les diagnostics visuels ont montré que :

- 1,3% des arbres sont mort sur pied (coefficient d'état sanitaire, ES = 0).
- 13,4% des arbres sont dépérissants et condamnés à dépérir ( $0,1 \leq ES \leq 0,5$ ).
- 9,8% des arbres sont affaiblis (ES = 0,6).
- 75,5% des arbres sont en relativement bon état sanitaire (ES  $\geq 0,7$ ).

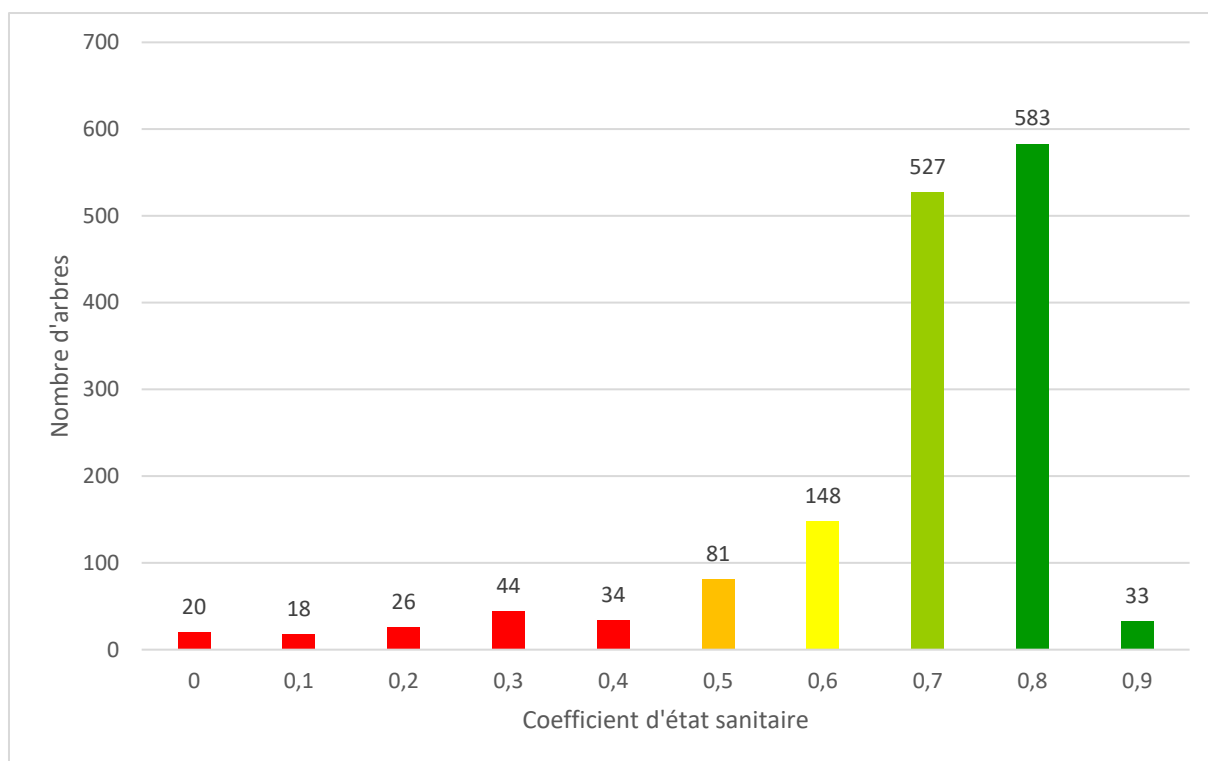


Figure 2 : Répartition des arbres en fonction de leur coefficient d'état sanitaire

## Régénération après abattage

Le site de la promenade du Chemin de Fer se caractérise par une végétation pionnière en fin de cycle, composée principalement de Robinier Faux-acacia. Celui-ci, repris sur la liste des espèces invasives, est encore bien présent sur le site, mais nous observons le développement d'essences plus pérennes et indigènes comme l'Erable sycomore et le Chêne pédonculé.

Compte tenu des changements climatiques annoncés, des tendances observées et projetées à l'émergence de printemps et étés plus secs, il est aujourd'hui nécessaire d'œuvrer, lorsque possible, à une amélioration de la résilience des massifs boisés aux modifications annoncées des conditions du milieu. Cela passe notamment par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- choisir les essences à implanter en fonction des caractéristiques stationnelles (dont sol et microclimat) ;
- diversifier les essences au sein des peuplements, notamment par l'introduction d'essences plus adaptées aux épisodes de sécheresses ;
- irrégulariser les massifs boisés via un meilleur étagement de la végétation (stratification verticale et horizontale).

Les arbres à abattre pour raison phytosanitaire se répartissent ponctuellement sur l'ensemble du site (cf. plan de annexe 4). Les mises en lumière limitées et localisées liées aux futures interventions profiteront à la végétation (perchis, gaulis ou semis naturel) située en « salle d'attente » sous et/ou aux abords des arbres à abattre. Pour autant que ces mises en lumière soient suffisantes, et lorsque cette végétation forestière de remplacement n'est pas (assez) présente ou inadéquate (espèces exotiques invasives, essences inadaptées à la station), il est prévu de replanter/enrichir le parterre de coupe en diverses essences forestières feuillues

susceptibles de s'adapter aux sols de remblais du site et présentant un bon potentiel d'avenir dans le contexte des changements climatiques parmi les essences suivantes : Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Charme (*Carpinus betulus*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable plane (*Acer platanoides*), Noyer commun (*Juglans regia*), Poirier commun (*Pyrus pyraster*), Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) et Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*).

Le choix de plantation et d'essences se fera après la phase d'abattage de manière à visualiser au mieux (1) le niveau de mise en lumière de chaque micro-site, (2) la qualité et la quantité de perchis, gaulis ou semis naturel mis en lumière et non abimé par l'opération d'abattage, et (3) les caractéristiques stationnelles (via notamment l'observation du cortège végétal existant).

Là où les conditions le permettront et si pertinentes, des plantations d'espèces arbustives indigènes seront réalisées en parallèle parmi les suivantes : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*) et Viorne obier (*Viburnum opulus*). Ces plantations permettront notamment d'enrichir le panel des essences indigènes du site, et favoriseront la stratification verticale et horizontale du massif boisé.